



Règlement particulier 10^{ème} TOURNOI JEUNE ET VETERAN DU BGR 18 et 19 FEVRIER 2023

Version 5 du 15/01/2023

Art.1 : Le BADMINTON GARD RHODANIEN organise son 10^{ème} Tournoi JEUNE ET VETERAN les Samedi 18 Février et Dimanche 19 Février 2023 au gymnase Jean Alesi, 786 Avenue du Docteur Paul Gache 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON. Cette compétition est autorisée par la ligue Occitanie de Badminton sous le numéro : **demande d'autorisation en cours, dossier 2202782**

Art.1 bis : Si nécessaire : La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue, Comités) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales concernées (Mairie, Conseil Départemental, ...).

Art.2 : Le tournoi est ouvert aux catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans. Il se déroulera selon les règles de la FFBad et le règlement général des compétitions.

Date limite d'inscription : lundi 06 Février 2023.

Art.3 : Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad autorisés à jouer dans les catégories concernées **et classés de NC à R4.**

Tout joueur devra être à jour de sa licence au moment de son inscription.

Art.4 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur les terrains.

Art.5 : Le tournoi est géré avec BADPLUS. Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre.
- regrouper des tableaux.
- supprimer des tableaux pour lesquels le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant.
- **le droit de limiter le nombre de participants** pour assurer une qualité optimale de la compétition. Dans ce cas **l'ordre d'arrivée des inscriptions et/ou la cohérence des séries selon le CPPH** seront prépondérants.

Art.6 : Les éventuelles erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement mal remplies seront supportées par les clubs en cause.

Art.7 : À leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de trois minutes maximum avant le début de leur match. **Ils devront tester les volants avant de s'échauffer.**

Art.8 : Un joueur absent pourra être déclaré forfait cinq minutes après l'appel de son match. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (deux maximum par joueur).

Art.9 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau, ...). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain en cours de match (sauf accord du juge arbitre).

Art.11 : Le volant officiel de la compétition (en vente dans les salles) est le **RSL3**. Les volants seront fournis par les joueurs à part égale.

Art.12 : **Le tirage au sort aura lieu le samedi 11 Février 2023.** Les classements utilisés pour le tirage au sort seront ceux du vendredi 10 février. Les têtes de séries seront établies en fonction du CPPH à la date du tirage.

Art.13 : Les droits d'inscriptions s'élèvent à : **17€ pour 1 tableau et 20€ pour 2 tableaux**
Ces droits d'inscriptions incluent : la réversion de 2€/joueur à la FFbad.

Art.14 : Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Art.15 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art.16 : Les catégories en compétition sont les suivantes :

JEUNES	VETERANS
POUSSIN	V1/V2
BENJAMIN	V3 et +
MINIME	
CADET	
JUNIOR	

Pour chaque catégorie et en fonction du nombre d'inscrits, des séparations par séries ou des regroupements de tableaux pourront être effectués.

CLASSEMENTS AUTORISES : NC à R4

Art.17: Les tableaux seront joués selon le calendrier suivant :

	Samedi 18	Dimanche 19
POUSSIN	Pas de doubles	SD, SH : répartition en Top (CPPH)
BENJAMINS	DD, DH : répartition en Top (CPPH)	SD, SH : répartition en Top (CPPH)
MINIMES	DD, DH : répartition en Top (CPPH)	SD, SH : répartition en Top (CPPH)
CADETS	DD, DH : répartition en Top (CPPH)	SD, SH : répartition en Top (CPPH)
JUNIORS	DD, DH : répartition en Top (CPPH)	SD, SH : répartition en Top (CPPH)
VETERANS	SD, SH ou Mixte	
	SD,SH : répartition par âge privilégiée (série V1/V2, série V3 et +) et/ou en Top (CPPH)	DD, DH : répartition en Top (CPPH)
	MIXTE : répartition en Top (CPPH)	

Important : un joueur ne pourra faire qu'un seul tableau par journée.

Art 18 : le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits.

Art.19 : Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Art.20 : Le Juge-Arbitre est en droit de prendre toutes mesures qu'il jugera utile envers tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement ou du règlement général des compétitions.

Art.21 : Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.

Art.22 : Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, sauf sur présentation d'un certificat médical dans la limite de 5 jours après la fin de la compétition, soit le 24 Février 2023.

Art.23 : Les horaires des convocations seront diffusés auprès des clubs à l'adresse internet qui sera indiquée lors de l'inscription.

Art.24 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Art.25 : Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Art.26 : Le Juge-Arbitre sera Alex BONNAFOUX, assistée de Philippe GIROUD

Art.27 : La participation au Tournoi jeune et vétéran du BGR implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Le Président du B.G.R.

Le Juge Arbitre